

CONSEIL D'EXPLOITATION

DE LA RÉGIE DES EAUX

DU SIAEPAVID

PV DE LA
SÉANCE DU 12/12/2023
11H00 AU SIÈGE DU SYNDICAT

10 ZA de Laveau
33230 Saint Médard de Guizières

Membres du Conseil d'Exploitation	Prénom, Nom	Présence
Le Président du Syndicat	Stéphane CATALAN	x
Vice-Président en charge de la Régie DECI	Jacques RABANIER	x
Vice-Président en charge de la Régie-Eau	Mariette COUDERC	x
Vice-Président en charge de la Régie Assainissement	David RESENDE	x
A titre consultatif (si besoin) :		
Le Directeur du Syndicat	Céline BERNARD	x
Un représentant de la Trésorerie		
Un représentant de la DDTM		
Un représentant de l'ARS		

Assistaient à la séance : Sandra BOURREAU (Secrétaire de Direction-Comptable) ; Jérôme THIBAUD (Responsable du Service Technique de la Régie des Eaux)

Le fonctionnement de la Régie des Eaux du SIAEPAVID a été défini par le règlement adopté par délibération D 2020-1-16 du 24/01/2020.

Les membres du Conseil d'Exploitation ont été désigné par le Comité Syndical qui s'est déroulé le 24/01/2020. D 2020 -1-17.

Par délibération 2020-2-14 du 24/07/2020, Mme Céline BERNARD est nommée directrice de la Régie des Eaux du SIAEPAVID.

Il est proposer de rajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- déroulement des séances - désignation d'un secrétaire de séance
- ajout d'une créance éteinte sur le service 290 20

L'ensemble des membres valide les sujets ajoutés.

Table des matières

1. Établissement principal services généraux – DECI (290 00).....	3
1.1 Services Généraux : validation du compte rendu de la dernière réunion.....	3
1.2 Ordonnance du 21/10/2021 sur le déroulement des assemblées délibérantes.....	3
1.3 Prime pouvoir d'achat exceptionnelle.....	4
1.4 Budget 2024.....	4
2. Régie Eaux (290 10).....	5
2.1 DM 3 année 2023.....	5
2.2 Budget 2024.....	5
2.3 Vente véhicule.....	5
3. Régie Assainissement (290 20).....	6
3.1 Budget 2024.....	6
3.2 Créances éteintes.....	6
5. Synthèse prix régie 2024.....	7
6. Listes des délibérations prises.....	7

1. ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL SERVICES GÉNÉRAUX – DECI (290 00)

1.1 SERVICES GÉNÉRAUX : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la réunion du 14/11/2023 a été transmis aux membres.

Projet de Délibération CE 2023-4-1 - Administration Générale - Validation du compte rendu de la réunion du 14/11/2023

1.2 ORDONNANCE DU 21/10/2021 SUR LE DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Sur les mêmes bases que le comité syndical, il est proposé de mettre en place un PV de séance destiné à conserver la mémoire du déroulé des décisions prises lors des conseils d'exploitation de la Régie des Eaux.

Le secrétaire de séance est nommé par le conseil d'exploitation parmi ses membres. Il peut être aidé par des auxiliaires pris en dehors des membres du conseil d'exploitation, qui assistent aux séances sans participer aux délibérations. **Toutefois, le juge administratif a admis que la fonction de secrétaire de séance puisse être exercée par une personne non membre du conseil d'exploitation dès lors que cette circonstance n'a pas exercé d'influence sur le sens de la décision prise** (CAA de Lyon, 21 novembre 2017, n° 16LY00082). Cette jurisprudence semble pouvoir être transposée aux autres collectivités.

Par conséquent et **par soucis de simplification des procédures administratives**, il est proposé de nommer Mme BERNARD Céline, directrice de la Régie des Eaux, secrétaire de séance des conseils d'exploitation de la Régie des Eaux du SIAEPAVID.

Projet de Délibération CE 2023-4-2- Administration Générale - Organisation des Conseils d'Exploitation de la Régie des Eaux du SIAEPAVID

1.3 PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Il existe une possibilité pour les collectivités de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale (Code général des la Fonction Publique, Décret 2023-1006 du 31/10/2023)

Le versement de cette prime présente un caractère facultatif ; une délibération après avis du Comité Social Territorial doit être prise pour la mettre en œuvre.

La DGAFP confirme que les agents contractuels de droit privé, tout comme les vacataires et les apprentis, ne sont pas éligibles à cette prime de pouvoir d'achat exceptionnel.

Par conséquent, comme tenu de la composition des services (majoritairement des agents de droit privé), il est proposé de ne pas mettre en œuvre cette prime qui ne pourrait bénéficier qu' à 5 agents.

Toutefois, afin de prendre en compte les problèmes liées à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie, le Conseil d'Exploitation propose de mettre en place une prime exceptionnelle 2023 pour l'ensemble des agents (droit public et droit privé) présents au 31/12/2023 dans la structure (Syndicat et Régie des Eaux), à l'exception de ceux qui présentent une absence de plus de 6 mois.

Il est proposer d'utiliser les barèmes fixés à l'article 5 du décret du 21/10/2023 sur la détermination de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour déterminer le montant de cette prime , à savoir :

1. calculer la rémunération brute perçue par tous les agents bénéficiaires au titre de la période du 01/07/2022 au 30/06/2023,
2. prendre la moyenne de cette rémunération brute qui déterminera le montant maximum selon le barème fixé dans le décret cité précédemment.

Cette prime sera moduler pour chaque agent bénéficiaire :

- en fonction de sa quotité de travail hebdomadaire,
- en fonction de sa date d'arrivée dans la structure (un agent arrivé en milieu d'année, percevra 50 % de la prime fixée).

Un arrêté individuel sera pris pour chaque agent bénéficiaire.

Projet de Délibération CE 2023-4-3 - Administration Générale - Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle 2023

1.4 BUDGET 2024

Service 290 00	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	324 850,00 €	324 850,00 €
Investissement	65 000,00 €	65 000,00 €
TOTAL	389 850,00 €	389 850,00 €

Projet de Délibération CE 2023-4-4- Administration Générale - Budget primitif 2024 – service 290 00

2. RÉGIE EAUX (290 10)

2.1 DM 3 ANNÉE 2023

Décision Modificative pour admissions en non valeurs.

Projet de Délibération CE 2023-4-5 - Services Régie Eau Potable (290 10): DM 3

2.2 BUDGET 2024

Service 290 10	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 970 000,00 €	1 970 000,00 €
Investissement	1 373 000,00 €	1 373 000,00 €
TOTAL	3 343 000,00 €	3 343 000,00 €

Projet de Délibération CE 2023-4-6 - Services Régie Eau Potable : budget primitif 2024 service 290 10

2.3 VENTE VÉHICULE

Projet de Délibération CE 2023-4-7 - Services Régie Eau Potable : vente d'un véhicule service 290 10

3. RÉGIE ASSAINISSEMENT (290 20)

3.1 BUDGET 2024

Service 290 20	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Investissement	710 000,00 €	710 000,00 €
TOTAL	2 010 000,00 €	2 010 000,00 €

Projet de Délibération CE 2023-4-8 - Services Régie Assainissement : budget primitif 2024 – service 290 20

3.2 CRÉANCES ÉTEINTES

Projet de Délibération CE 2023-4-9 - Services Régie Assainissement : créances éteintes – service 290 20

5. SYNTHÈSE PRIX RÉGIE 2024

Service	Facture de 120 m³ TTC	Facture de 120 m³ TTC mensuel	Facture de 120 m³ ramené au m³ TTC	Facture de 80 m³ TTC	Facture de 80 m³ TTC mensuel	Facture de 80 m³ ramené au m³ TTC
Régie Eau- 2024	356,17 €	29,68 €	2,97 €	262,06 €	21,84 €	3,28 €
Régie Assainissement- 2024	519,19 €	43,27 €	4,33 €	375,31 €	31,28 €	4,69 €
Régie Eau- Régie Ass 2024	875,36	72,95 €	7,29 €	637,37 €	53,11 €	7,97 €

6. LISTES DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

Délibérations	Objet	Décision
Délibération CE 2023 -4-1	Administration Générale - validation du compte rendu du 14/11/2023	unanimité
Délibération CE 2023 -4-2	Administration Générale - Organisation des Conseils d'exploitation de la Régie des Eaux du SIAEPAVID	unanimité
Délibération CE 2023 -4-3	Administration Générale - Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle 2023	unanimité
Délibération CE 2023 -4-4	Services Généraux- DECI - 290 00 - Budget primitif 2024	unanimité
Délibération CE 2023 -4-5	Service Régie Eau : DM 3	unanimité
Délibération CE 2023 -4-6	Services Régie Eau - 290 10 - Budget primitif 2024	unanimité
Délibération CE 2023 -4-7	Services Régie Eau - 290 10 - Vente véhicule	unanimité
Délibération CE 2023 -4-8	Services Régie Assainissement - 290 20 - Budget primitif 2024	unanimité
Délibération CE 2023 -4-9	Services Régie Assainissement - 290 20 - Créances éteintes	unanimité

PV rédigé le 13/12/2023 à St Médard de Guizières,

Le Président,

Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,

Céline BERNARD

